



Lettre d'information



À l'aube de l'année 2023, nous avons voulu résumer par cette lettre les différentes actions actuellement en cours sur la commune.

Éclairage public

Afin de réduire les coûts de consommation électrique, l'éclairage public est désormais éteint de 23 h à 6 h. Une partie des lampadaires a été changée au cours de l'année 2022, notamment au lotissement du chemin des Fées et avenue Lavayssière. Courant janvier 2023, ceux de la place Hugues Salel seront remplacés à leur tour.

Chaque année, nous prévoyons une ligne budgétaire pour améliorer et rénover notre éclairage.



Camping

Afin de rendre notre camping municipal encore plus attractif, le conseil a décidé de le mettre en gérance. Il est donc envisagé de vendre le fonds de commerce et de signer simultanément un bail commercial, le terrain et les bâtiments restant la propriété de la commune.

Des candidats ont déjà manifesté leur intérêt.

Plan d'eau

Le nettoyage du plan d'eau de la Cayre est toujours d'actualité, malheureusement celui-ci n'est toujours pas reconnu par la préfecture du Lot et une nouvelle étude doit donc être lancée. Le Syndicat Mixte du Bassin du Lot va nous aider à rédiger le cahier des charges afin de consulter différents bureaux d'études. Sans cette reconnaissance administrative du plan d'eau, nous ne pouvons envisager de réaliser de travaux sur celui-ci.

L'adressage arrive



Afin de faciliter les recherches d'adresses, les livraisons, l'intervention des services de secours, la dénomination de toutes les voies de la commune et la numérotation des habitations étaient devenues une nécessité. Le Conseil Municipal a arrêté la liste des noms de voies lors de sa séance du 11 juillet 2022 (consultable sur le site de la commune dans les comptes-rendus). Pour information, la méthodologie métrique a été retenue pour la numérotation, ceci afin de permettre d'insérer de nouveaux numéros. Votre nouvelle adresse vous sera notifiée par courrier d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2023 et la plaque numérotée vous sera remise gratuitement par la mairie.

Le SCoT du pays Bourian



Le 19 janvier 2022 le pays Bourian et les communautés de communes qui le composent, Cazals-Salviac et Quercy Bouriane, ont lancé les études liées à l'aménagement du territoire. Le SCoT, Schéma de Cohérence Territoriale, détermine à l'échelle des deux communautés un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage. Cette stratégie territoriale fixe des ambitions à atteindre à l'horizon 2040. Le SCoT comprend également un PCAET, Plan Climat - Air - Energie Territorial. Le PCAET est un outil opérationnel de préservation de la qualité de l'air et de coordination de la transition énergétique sur les territoires.

Le PCAET vise deux objectifs :

- la limitation de l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ;
- l'adaptation au changement climatique par la réduction de la vulnérabilité du territoire.

Le Code de l'Urbanisme (article L 103-4) permet d'associer les habitants, toute personne concernée et les associations locales, notamment par la mise à disposition de registres de concertation du public.

Un registre pour le SCoT valant PCAET est à votre disposition à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'au siège du Pays Bourian 98 avenue Gambetta, Gourdon. Vos contributions peuvent également être transmises à l'adresse contact@paysbourian.fr.

Pour plus d'informations sur le SCoT : <https://www.paysbourian.fr>.

Marcheur de Saint-Jacques

Cazals se trouvant sur le GR 652, itinéraire alternatif du chemin de Saint-Jacques de Compostelle, l'association pour la sauvegarde du patrimoine de Cazals a décidé d'installer une sculpture d'un pèlerin, projet confié à Thomas Duchesne, artisan d'art à Salviac. Il a dessiné et créé un marcheur de Saint-Jacques en métal découpé, peint en noir, de 2 m de haut, de style moyenâgeux. Pour son installation, un socle en béton a été préparé devant la chapelle grâce aux employés de la voirie qui ont également aidé Thomas Duchesne à la mise en place du pèlerin. Une coquille Saint-Jacques en bronze a également été scellée en bas du parvis de la chapelle. Ces deux symboles, financés par l'association, vont contribuer à l'attractivité de notre village et à la valorisation de son patrimoine.



Cimetière

Au mois d'octobre, l'équipe de la voirie a entrepris un important travail de nettoyage et d'embellissement du cimetière : taille de la végétation, élagage des arbres et remise en état de toutes les allées. Celles-ci, après avoir été nettoyées, ont été revêtues de castine, ainsi que le pourtour du columbarium et du jardin du souvenir.

Concernant le nouveau cimetière, une haie d'arbustes à feuillage persistant a été plantée, et sa clôture va être finalisée par la pose d'un grand portail en fer forgé. Nous y installerons un deuxième columbarium qui est en cours de commande auprès des pompes funèbres Gaydou.



Projet salle des fêtes

Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » (PVD), une commission dédiée au devenir de la salle des fêtes a été mise en place. Cette commission travaille en collaboration avec la cheffe de projet PVD Sabine Buisson, employée par la communauté de communes Cazals-Salviac. Nous avons consulté les utilisateurs de nos salles communales par l'envoi d'un questionnaire. Les attentes exprimées par l'école, le centre de loisirs et les 33 associations qui proposent des activités à Cazals ont permis d'établir un diagnostic précis et d'en élaborer une synthèse. Nous sommes aussi allés visiter des salles polyvalentes sportives et culturelles afin de nous inspirer de réalisations récentes. Un architecte d'État délégué par la DDT

(Direction Départementale des Territoires) ainsi que le responsable de la DDT sont venus visiter Cazals et voir la salle des fêtes, puis nous ont transmis leurs préconisations accompagnées de plusieurs scénarios possibles pour son agrandissement. Puis nous nous sommes rapprochés de l'architecte du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) qui, après être venue sur place, nous a présenté ses observations et avis techniques. Ces échanges vont permettre de se positionner, soit sur une rénovation/extension, soit sur une démolition/reconstruction. En fonction de cette décision, un cahier des charges sera établi suivi d'une étude de faisabilité. Le projet finalisé sera ensuite présenté, lors d'une prochaine réunion, aux responsables d'associations.

Vestiaires du stade municipal

Depuis début septembre, les travaux de construction des vestiaires du stade de football ont commencé. Cette réalisation permettra au club de Cazals-Montcléra d'accueillir les autres clubs lotois dans de bonnes conditions, surtout pour les équipes de jeunes.

En effet, cette construction correspond aux normes imposées par la Fédération Française de Football (FFF). Les travaux devraient se terminer courant mars 2023. Pour rappel, ce bâtiment est financé à 80 % avec l'aide de l'État (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), de la région, du département, de la communauté de communes Cazals-Salviac, de la FFF avec un reste à charge de 20 % pour la commune.



Gestion des déchets

Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique ou privée est puni d'une amende forfaitaire. Suite à plusieurs constats de négligence, des contrôles seront effectués, et les contrevenants verbalisés.

TOUS LES EMBALLAGES

Carton



Boîtes et briques

Métal



Canettes, boîtes de conserve, aérosols, barquettes

Plastiques

Chez nous, ils se recyclent tous !

Pots, boîtes Flacons, bouteilles et tubes Sachets, films



Barquettes Assiettes et gobelets Barquettes, calles d'emballage

+ TOUS LES PAPIERS

Journaux, revues, prospectus, enveloppes, feuilles, etc.
Non souillés



+ LES PETITS EMBALLAGES MÉTALLIQUES



Bouchons, couvercles et capsules Dosettes café, thé... Emballages de portions individuelles Pas de piles

Bougies chauffe-plats Feuilles aluminium froissées Opercules

...ET TOUT LE RESTE :
dans le bac marron / gris
ou (selon le cas) à la déchetterie



Quelques précisions :
 Ne déposez rien qui puisse blesser un agent de tri (verre, seringue...)
 Les autres objets en plastique ne se recyclent pas actuellement (jouets, ficelles...)
 Inutile de laver les emballages : il suffit de bien les vider.
 Aplatis les gros cartons pour éviter l'encombrement du bac vert.

Déchetterie : Zone artisanale Cazals-Montcléra - 05 65 21 62 53

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Fermé	Fermé	9 h - 12 h	Fermé	Fermé	9 h - 12 h	Fermé
14 h - 18 h	Fermé	Fermé	14 h - 18 h	14 h - 18 h	Fermé	Fermé

----- ✂ -----
 Pour ne rien manquer de la vie de la commune, inscrivez-vous à la lettre d'information numérique via le site : www.cazals46.fr ou en déposant ce coupon en mairie.

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Adresse de messagerie :

@

----- ✂ -----

Mairie de Cazals

Accueil : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h et vendredi de 14 h à 17 h.

05 65 22 82 84 - mairiecazals@orange.fr
www.cazals46.fr

Monsieur le maire reçoit sur rendez-vous le lundi et le jeudi.